

Heritage de son concubin par testament

Par **Myr**, le **19/04/2019** à **10:09**

Que signifie lors d'un héritage le mobilier cela est constitué de quoi en détail

Sincères salutations

Par **ESP**, le **19/04/2019** à **10:18**

Bonjour

Il y a une différence entre le mobilier...meubles...et le patrimoine mobiliers... , les meubles : table, chaise, bureau, armoire, fauteuil, lit etc.

L'électroménager : réfrigérateur, congélateur, four, cuisinière, hotte, etc.

Les biens précieux : oeuvre d'art, bijoux, instrument de musique etc.

Les biens personnels : vêtements, chaussures, livres, poussettes, CD, DVD, matériel de sport, matériel de bricolage, matériel de jardin etc.

Les biens financiers, tels que les comptes bancaires, l'assurance vie ou décès, les placements boursiers sont considérés comme étant des biens meubles.

Finalement, le patrimoine mobilier sont tous les biens pouvant être déménagés.

Si conflit, c'est une affaire de justice.

<https://testamento.fr/fr/guides/patrimoine/biens-mobiliers>

Par **youris**, le **19/04/2019** à **10:37**

bonjour,

on parle également de meubles meublants qui sont des meubles destinés à l'usage et à l'ornement d'un appartement ou d'un local selon la définition donnés par l'article 534 du code civil.

salutations